

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 NOVEMBRE 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	20
De votants	23

L'an deux mille vingt trois, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-ZANCHIN

OBJET
N°2023-11-6

Demande de subvention
Communauté Agglomération Grand Longwy
Travaux réalisation d'un club house

Excusés :

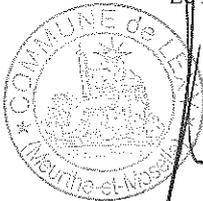
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à Mme LORIN-CRIDEL
Mme FONDEUR

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 20 novembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 novembre 2023.

Le Maire,



Le Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Longwy pour des travaux de réalisation d'un Club House pour permettre au Club de Tennis d'accueillir les joueurs ainsi que les visiteurs.

Cette opération est estimée à 172 582 € HT.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de réalisation d'un Club House à 172 582 € HT présenté par les services techniques.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel joint.

SOLLICITE une subvention de 30 000.00 € auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Longwy au titre du fonds de concours

REÇU EN PREFECTURE

le 20/11/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-054-2154 03148-20231116-2023_11_6-D

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co-financement	Montant subventionnable	Taux	Montant
Communauté d'Agglomération du Grand Longwy	172 582 €	17.38 %	30 000.00 €
Département – Appui aux projets territoriaux	172 582 €	30,00 %	51 774,60 €
Part communale	172 582 €	52.62 %	90 807,40 €
Montant total HT			172 582.00 €
TVA 20 %			34 516.40 €
MONTANT TOTAL TTC			207 098.40 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 20/11/2023

Application agréée E-legalite.com